



STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION DU TERRITOIRE DE NEVERS



Tour Goguin Nevers — Crue novembre 2008

Notre Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation souligne notre pleine conscience de ces dangers et notre volonté d'agir dans trois axes essentiels : informer, prévenir et protéger.

Cette nouvelle lettre d'actualité vous rend compte des avancées, notamment de l'achèvement à la fin de l'année, sans retard, des travaux de confortement et de sécurisation des digues en rive gauche, et le début des travaux préparatoires en rive droite. Notre niveau de protection augmente donc. Notre actualité, c'est aussi le transfert de la gestion de ces digues à l'Etablissement Public Loire via le Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) sur l'ensemble du val ligérien.

Dialoguer, agir et anticiper sont nos mots d'ordre pour vous garantir un engagement sans faille dans cette mission de prévention des risques, en faveur de l'intérêt général, dans la transparence, l'exigence permanente de pédagogie, la solidarité et l'efficacité. Le dispositif ALABRI, dont vous trouverez les modalités dans cette lettre, s'inscrit dans cette politique en vous permettant, si vous êtes propriétaire d'un bien situé en zone inondable, de bénéficier gratuitement d'un diagnostic de vulnérabilité face au risque d'inondation.

Nous poursuivons la dynamique dans laquelle nous nous sommes engagés depuis plusieurs années, en parfaite coordination avec l'Etat et en concertation avec tous les acteurs de la gestion des risques. Cette relation partenariale a indéniablement favorisé la mise en œuvre d'une politique ambitieuse dont a besoin la prévention du risque inondation, qui reste le premier risque naturel en France. Une mobilisation collective indispensable pour les financements, mais aussi pour améliorer nos connaissances et nos pratiques afin de progresser dans les domaines de la prévention et de la gestion de crise.



Denis THURIOT
Président de la Communauté d'Agglomération de Nevers
Maire de Nevers
Président du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs
Co-président de la Commission Mixte Inondation

PARTENAIRES



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

CONTACTS

Mathieu Parmentier - Chef de service GEMAPI
03.86.61.81.60 - mparmentier@agglo-nevers.fr
Hubert Fallet - Directeur de la transition écologique
03.86.61.85.91 - hfallet@agglo-nevers.fr
Nevers Agglomération
124 route de Marzy - CS 90041, 58027 Nevers cedex
www.agglo-nevers.fr
www.inondations-agglo-nevers.com

La Lettre de la stratégie Nevers : octobre 2025
Directeur de la publication :

Denis Thuriot
Rédaction :
Services de Nevers Agglomération
Conception graphique :
Alex Céalis
Crédits photos : BDOrtho® - ©IGN
Paris, OpenStreetMap, Nevers
Agglomération. Impression :
Inore Groupe Impression
Tirage à 18 000 exemplaires



ACTUALITÉS

UN NOUVEL ACTEUR DANS LA GESTION DES DIGUES DEPUIS JANVIER 2024

Depuis le 28 janvier 2024, une évolution importante a eu lieu pour la gestion des digues de protection contre les inondations. Dans le cadre d'une réforme nationale (loi MAPTAM), la gestion des digues appartenant à l'État, appelées digues domaniales, a été transférée aux intercommunalités.

Une gestion partagée avec l'Établissement public Loire

Certaines communautés de communes, disposant de moyens techniques et financiers limités mais devant gérer un linéaire de digues important, ont fait savoir leurs difficultés à mettre en œuvre cette gestion.

Ainsi pour accompagner ce transfert de gestion, l'Établissement public Loire s'est positionné en tant qu'opérateur.

Concrètement, cela se traduit par la création d'un Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC). Grâce à ce dispositif, l'Établissement Public Loire peut assurer, pour le compte des intercommunalités qui y participent, la gestion opérationnelle des digues (entretien, travaux, surveillance...), tout en maintenant un lien étroit avec les élus locaux, qui restent décideurs.

Sur le territoire, huit intercommunalités ont choisi de déléguer la gestion des digues à l'EPL.

De son côté, Nevers Agglomération, qui aurait pu assurer seule cette gestion, a décidé d'adhérer au dispositif dans un souci de solidarité de bassin afin d'assurer une gestion cohérente et homogène des digues sur l'ensemble du territoire.

La gestion du système d'endiguement de Nevers est ainsi transféré à l'Établissement Public Loire, via la plateforme de Nevers. Cette plateforme gère au total 90 kms de digues sur 8 intercommunalités. Pour 2025 les travaux d'entretien des digues (fauchage) sont pilotés par la plateforme de Nevers à l'automne.



Le dispositif ALABRI - Nevers Agglomération



Il a été lancé en août 2021 et rencontre un franc succès auprès des propriétaires dont le bien se situe en zones inondables. En effet, plus de 180 diagnostics ont déjà été réalisés. Il permet de :

- ▶ Caractériser la vulnérabilité d'un bien immobilier.
- ▶ Identifier des solutions personnalisées pour réduire la vulnérabilité aux inondations.
- ▶ Si le bénéficiaire souhaite engager les travaux, des aides financières de l'État sont envisageables avec un accompagnement pour le montage du dossier de demande de subventions.

Il est encore temps de vous inscrire.

Pour prendre rendez-vous, contact : 09.74.76.93.52 - alabri.neversagglo@osgapi.com

DIAGNOSTIC

GRATUIT

PERSONNALISÉ

CONFIDENTIEL



TRAVAUX

SUBVENTIONNÉS

JUSQU'À 80% SANS CONDITION DE REVENUS

RENSEIGNEMENT

INSCRIPTION &

09 74 76 93 52

alabri.neversagglo@osgapi.com

